



Listen to this article

Le droit à la vie est une chose, mais le droit à la vie éternelle en est une autre. Adam avait le droit à la vie, qui aurait été éternel si, par son obéissance, il avait démontré qu'il était digne de vivre pour toujours. Il en va de même pour les anciens dignes ; lorsqu'ils seront ressuscités d'entre les morts, ils auront le droit à la vie, mais seulement par l'intermédiaire du Médiateur. Ils n'auront pas de droit propre à la vie, car il n'y a de tels droits que pour ceux qui sont reconnus par le Père et la justice. L'Apôtre Paul nous dit que les anciens dignes ont déjà l'approbation divine. Mais bien qu'ils aient plu à Dieu, Il ne leur a pas donné la vie éternelle ; et bien qu'ils plaisent au Médiateur, Il ne les remettra pas au Père, à la Justice, avant la fin de l'âge Millénaire.

Les Écritures disent aussi que pour Dieu « *tous vivent* » (Luc 20 : 38 – Darby), car de son point de vue ils ne font que dormir. Il n'est pas seulement question des anciens dignes, mais, pour Dieu, le reste du monde vit également, bien qu'Il ne le considère pas comme acceptable (voir Deutéronome 31 : 16 ; Jean 11 : 11, etc.). Il a pris des dispositions en sa faveur par l'intermédiaire du Médiateur, mais ces dispositions ne seront accomplies qu'à la fin de l'âge Millénaire. Les anciens dignes, approuvés par Dieu, avaient ce témoignage, qu'ils « plaisaient à Dieu », en ce sens qu'ils avaient atteint la norme — la perfection de l'intention de cœur et l'obéissance dans la mesure de leurs capacités. Bien que Dieu les ait approuvés, ils n'ont pas reçu la vie éternelle et aucun droit à la vie éternelle ne leur a été reconnu.

Dieu a cependant pris des dispositions pour que tous les membres de la race d'Adam soient rachetés et aient l'opportunité d'obtenir la vie éternelle. Cette disposition inclura, bien sûr, non seulement les anciens dignes, mais aussi le reste de l'humanité.

LA VIE PAR L'INTERMÉDIAIRE DU MÉDIATEUR

Cette disposition prise par Dieu n'est cependant pas faite indépendamment du Médiateur, car ce n'est que par Lui que l'humanité, y compris les anciens dignes, obtiendra la vie éternelle. (La seule exception à cette disposition relative au Médiateur concerne la classe de l'église, qui vient au Père par l'intermédiaire du Christ agissant comme leur Avocat). Les anciens dignes ne peuvent donc pas venir par une autre voie. Ils doivent être reconnus par le Père par l'intermédiaire du Médiateur ; car, puisqu'ils ne sont pas cohéritiers de Christ, ils doivent faire partie de l'autre classe, pendant la période où le Médiateur s'occupera du monde dans son ensemble. Le processus de traitement du monde dans son ensemble se poursuivra, et ce n'est qu'à la fin du Millénium que Christ les remettra au Père.

Le Seigneur Jéhovah a établi un plan par lequel Il peut, par l'intermédiaire de son Fils, traiter avec l'humanité. Ce plan est que : « *Le Père ne juge personne, mais il a remis tout jugement au Fils* » (Jean 5 : 22). Par conséquent, le Père, en dehors de son Fils, n'a pas jugé les anciens dignes. Mais ils peuvent s'attendre à recevoir une bénédiction au temps et à l'heure choisis par Dieu — « *au temps convenable* » — lorsque le Messie aura pris possession de son pouvoir et aura commencé son règne ; et plus particulièrement à la fin de ce règne, lorsque le Fils aura remis le royaume au Père — 1 Corinthiens 15 : 24.

Le Père ne gère pas cet arrangement destiné à la bénédiction du monde, mais laisse tout cela au grand Messie, qui sera leur Médiateur, leur grand Souverain Sacrificateur, accomplissant la réconciliation, la médiation. Lorsque la médiation, prévue dès avant la fondation du monde, aura été accomplie, elle sera satisfaisante pour les anciens dignes, qui auront été « les souverains de toute la terre », ainsi que pour l'humanité tout entière.

LES ANCIENS DIGNES SOUS LE MÉDIATEUR

La question de savoir si les anciens dignes auront les droits à la vie lorsqu'ils apparaîtront, peut être envisagée de différents points de vue. Selon l'enseignement des Écritures,

quiconque est parfait est digne de la vie éternelle. Nous comprenons que les Écritures enseignent que les anciens dignes sortiront parfaits de la tombe, sans aucune insuffisance. Nous serions donc enclins à dire qu'étant parfaits, ils entreraient dans le cadre de la disposition divine selon laquelle quiconque est parfait vivra. Mais nous devons nous rappeler que Dieu est le Juge de tous. (Hébreux 12 : 23). Cependant, même en ce qui concerne les anciens dignes, ils n'auront pas de rapports directs avec Dieu pendant l'âge Millénaire. Personnellement, ils seront donc prêts à agir ; mais Dieu, dans sa sagesse, a jugé bon de traiter avec eux par l'intermédiaire du Rédempteur, du Prophète ou du Maître, du Sacrificateur, du Médiateur de toute l'humanité. Et puisque l'humanité tout entière n'est pas prête à être remise au Père, les anciens dignes doivent attendre que les autres soient remis entre les mains du Père, le Grand Juge de tous.

À la fin du Millénium, l'ensemble des humains parvenu à la perfection sera remis au Père. Dès qu'il les aura acceptés, ils se trouveront dans la même position qu'Adam lorsqu'il était parfait (1 Corinthiens 15 : 24). Mais de même qu'Adam a dû être mis à l'épreuve, l'humanité tout entière sera mise à l'épreuve dans cette même condition de perfection dans laquelle se trouvait Adam. La justice divine doit éprouver s'ils sont dignes de la vie éternelle avant de la leur accorder.

LE DEUXIÈME RANG DANS L'ŒUVRE DU SALUT

Les diverses déclarations concernant les anciens dignes donnent toutes l'impression que, par leur parcours volontaire, ils ont atteint le point où ils étaient agréables à Dieu. Et l'Apôtre Paul déclare que ces anciens dignes sont tous morts dans la foi, sans avoir reçu la bénédiction de la vie éternelle, parce que Dieu avait quelque chose de meilleur pour nous, l'église, afin qu'ils ne parvinssent pas sans nous à la perfection (Hébreux 11 : 13, 39, 40). En d'autres termes, bien qu'ils aient eu le témoignage qu'ils plaisaient à Dieu, ils ne doivent pas être au premier rang, mais au second, dans l'œuvre du salut. Ils ne pourront pas recevoir leur bénédiction, leur perfection, avant que, dans le développement du plan divin, le Messie

prenne possession de son royaume et que son épouse soit rendue parfaite. C'est alors qu'ils auront leurs bénédictions du rétablissement.

Le fait que l'apôtre dise aussi que les anciens dignes désiraient « *une meilleure résurrection* », implique que la résurrection qui leur sera accordée sera meilleure que celle du reste des humains, en ce sens qu'ils seront dignes d'avoir la perfection de la vie dès leur sortie du tombeau, tandis que la résurrection des autres sera graduelle après leur sortie. « Abraham, Isaac et Jacob et tous les prophètes » — tous les anciens dignes — se réveilleront de la mort, complètement restaurés à la perfection humaine, et n'auront pas besoin d'une « résurrection par jugement », d'une durée de mille ans, comme le reste de l'humanité.

Ces anciens dignes reviendront exactement dans la même condition qu'Adam avant la chute, mais ils auront l'avantage d'une plus grande expérience que lui. Adam était parfait ; ils seront parfaits. Adam n'avait pas l'expérience du péché ; ceux-ci auront une grande expérience du péché. Ces expériences ont contribué à développer le caractère, c'est-à-dire qu'elles ont suscité une détermination pour la droiture ; les épreuves qu'ils ont subies devaient démontrer leur obéissance à Dieu, leur loyauté à sa volonté. À cause de leur loyauté, beaucoup d'entre eux ont donné leur vie.

Bien que ces anciens dignes n'aient ni part ni lot dans le royaume spirituel, parce qu'ils n'y ont pas été appelés — cette haute vocation, ou « appel céleste », n'étant possible qu'après que la rançon ait été déposée par notre Seigneur Jésus — ils occuperont cependant une position privilégiée au-dessus du monde, ayant attesté leur foi et leur amour pendant le règne du mal, d'une manière approuvée par Dieu. Ainsi, ils ont été préparés et se sont montrés dignes d'être les ministres et les représentants terrestres du royaume spirituel. En harmonie avec cela, le Prophète David a écrit, en s'adressant au Christ : « *Au lieu de [d'être encore considérés comme] tes pères, [ils] seront tes enfants, que tu pourras faire princes [chefs, capitaines] sur toute la terre* » — Psaume 45 : 16 (traduction littérale).

La résurrection de ces anciens dignes sera également « *meilleure* » que celle du reste de

l'humanité, car ils ont été sévèrement éprouvés pendant leur vie et ont reçu un « *bon témoignage par la foi* » (Hébreux 11 : 39 – KJV), et ils obtiendront la récompense de cette fidélité. Ils seront des hommes parfaits, ayant complètement recouvré tout ce qui avait été perdu en Adam — la ressemblance mentale et morale avec Dieu, et la perfection des capacités physiques.

LES ÉLÉMENTS DU DÉVELOPPEMENT DU CARACTÈRE

Si ces dignes du passé ont eu une grande expérience relativement au péché et se sont montrés fidèles en restant loyaux envers Dieu, jusqu'à la mort même, pourquoi ne recevraient-ils pas immédiatement les droits à la vie et une vie parfaite ? Pourquoi devraient-ils être obligés d'attendre la fin de l'âge Millénaire pour être reconnus par Jéhovah, au lieu de l'être dès le début ? La réponse est que Dieu a inclus le monde entier dans l'œuvre « Médiatoriale » du Messie, comme Il a inclus toute l'église dans l'œuvre préparatoire de la sacrificature royale, par l'intermédiaire du grand Avocat, le Rédempteur ; et l'œuvre du Médiateur se poursuivra pendant mille ans. Par conséquent, tous ceux qui sont concernés par cette œuvre seront obligés d'attendre la fin de cette période avant que la reconnaissance de l'un quelconque d'entre eux puisse avoir lieu.

Les anciens dignes « avaient ce témoignage qu'ils plaisaient à Dieu ». Ils Lui étaient agréables en ce sens que, dès qu'ils comprenaient quelle était sa volonté, ils s'empressaient à l'accomplir, avant même qu'Il ne la leur ait imposée comme une loi ou une obligation, avant même qu'Il puisse leur demander de Lui obéir et leur promettre la vie éternelle en récompense de leur obéissance. Abraham, l'un d'entre eux, a manifesté sa foi en Dieu alors qu'aucune rédemption n'avait encore été accomplie dans le monde. Le Christ n'était pas encore venu. Et bien qu'Abraham ne fût pas mis à l'épreuve pour la vie ou pour la mort, Dieu lui a accordé sa faveur et a déclaré qu'il Lui plaisait. Lui et tous ces anciens dignes auront cette résurrection à la perfection humaine. Mais puisque la perfection humaine — pour l'humanité — ne se réalisera que sous le règne « Médiatorial » de Christ, les anciens dignes

ne pourront pas être présentés au Père avant la fin de l'âge Millénaire.

Ils n'auront donc pas la vie dans son sens le plus complet jusqu'à la clôture de l'âge Millénaire, où le royaume sera remis au Père. Ce qu'ils auront entre-temps — pendant la période de mille ans — sera la perfection de la nature humaine et toutes les bénédictions que Dieu accorde à l'humanité par l'intermédiaire du grand Médiateur.

NÉCESSITÉ D'UN CARACTÈRE BIEN ÉTABLI

Si la perfection de l'organisme façonne le caractère, Adam était donc parfait à cet égard. Il a été créé parfait tant dans son esprit que dans son corps. Son esprit était à l'image de Dieu ; il n'avait aucune imperfection, aucune inclination vers le péché, mais au contraire : il appréciait la justice et avait une propension pour celle-ci ; il était tout ce qui constitue un homme bon, car Dieu l'avait créé ainsi.

D'un autre côté, Adam n'a jamais eu un caractère parfait, c'est-à-dire qu'il n'a pas eu un caractère développé, testé et éprouvé. Dieu l'a mis à l'épreuve, et à cause de son inexpérience il a échoué, alors même que son caractère était bon et son organisme parfait. Il a échoué dès le tout premier aspect de son épreuve. Nous pouvons donc nous demander de quelle manière les anciens dignes ont été soumis à des épreuves qui auraient constitué une preuve irréfutable de leur caractère. Lorsque nous examinons les récits concernant ces hommes, nous constatons qu'ils ont fait preuve d'une grande foi et qu'ils ont enduré de rudes épreuves ainsi que des tests de loyauté envers Dieu et de confiance en Lui. Il n'est donc pas surprenant que l'on ait rendu ce témoignage qu'ils plaisaient à Dieu. Cela nous assure qu'ils ont considérablement développé leur caractère. Dieu a dû voir que leur cœur était très loyal, sinon Il ne les aurait jamais estimés dignes d'une meilleure résurrection. Pourtant, nous croyons qu'ils auront besoin d'une expérience et d'épreuves supplémentaires.

Ces anciens dignes ne seront pas engendrés du saint Esprit, comme l'est l'église ; mais nous sommes informés qu'« après ces jours-là », Dieu « répandra son Esprit sur toute chair. » (Joël

2 : 28 ; Actes 2 : 17). Les anciens dignes ont vécu avant l'époque de l'effusion du saint Esprit ; par conséquent, s'ils reçoivent une part quelconque de cette bénédiction qui doit venir sur « *toute chair* », ce doit être dans l'avenir, et le don du saint Esprit qui leur sera accordé contribuera beaucoup à affiner, à affermir et à cristalliser leur caractère déjà parfait. Ils seront amenés à une plus grande connaissance et, ayant déjà subi de sévères épreuves et prouvé leur loyauté de cœur sans faille, ils n'auront plus qu'à apprendre comment utiliser leurs talents et leurs capacités en parfaite conformité avec la volonté divine.

Tandis que cette classe sera mortelle et donc sujette à mourir, il est presque inconcevable que l'un d'entre eux n'obtienne pas la vie éternelle. Il est raisonnable de supposer que des hommes qui ont résisté à des épreuves cruciales dans des conditions d'ignorance et de superstition, qui ont enduré la tentation du monde, de la chair et de l'adversaire, et qui se sont montrés loyaux dans de telles conditions, conserveront leur perfection dans les conditions plus favorables de l'âge Millénaire.

Il est peu probable qu'ils commettent des erreurs ; mais si, à leur réveil, ils devaient être immédiatement remis à Jéhovah et que, comme dans le cas d'Adam, le moindre écart signifierait la mort, nous pouvons voir que leur situation serait beaucoup moins favorable qu'elle ne le sera sous l'arrangement de la Nouvelle Alliance pendant le règne Millénaire de Christ. Il s'agit là d'un arrangement très miséricordieux conçu dans leur meilleur intérêt, car toute erreur éventuelle sera couverte par la médiation de Christ et ne les exposera pas à une condamnation à mort.

L'histoire de certains de ces anciens dignes est très succincte et n'implique pas toujours qu'ils aient été des « vainqueurs » au sens où l'Église doit l'être. Prenons, par exemple, le cas de Samson, qui est mentionné comme l'un de ces anciens dignes. La dernière chose que nous lisons à son propos, est qu'il est encore aux mains des Philistins, qu'il reste fidèle à Dieu et qu'il prie pour avoir l'occasion de servir la cause divine ; le Seigneur exauce sa prière en lui permettant de renverser les piliers du bâtiment dans lequel il servait de divertissement

aux Philistins ; ils constituaient les piliers centraux sur lesquels reposait la maison, et lors de son effondrement, plus de trois mille ennemis des Israélites furent tués en même temps que lui.

La foi semble avoir été le trait principal du caractère qui s'est développé au cours des expériences vécues par Samson. Nous ne savons pas dans quelle mesure la patience, la longanimité, la bonté fraternelle, la gentillesse, la douceur, etc. ont été développées dans son caractère ; rien n'est dit à ce sujet et nous n'avons aucune raison de supposer que Samson était un homme très doux. En effet, nous n'avons jamais pensé que la gentillesse et la douceur faisaient partie de ses traits de caractère. Le massacre de mille hommes avec la mâchoire d'un âne, ainsi que d'autres expériences, ne semblent pas le démontrer.

Nous pouvons donc raisonnablement supposer que Samson, bien qu'il soit ramené dans un état absolument parfait et dans les conditions favorables de l'âge Millénaire, aura probablement des expériences qu'il n'a jamais vécues et qui lui seront si nouvelles qu'il pourrait être en danger de commettre des erreurs. Il est certain qu'il aura beaucoup à apprendre concernant les choses de l'Esprit de Dieu, en ces jours de bénédiction de « *toute chair* ».

En résumé, nous dirions que les anciens dignes n'entreront pas dans une relation réelle et personnelle avec Dieu, de manière à pouvoir être jugés dignes de la vie éternelle, avant l'achèvement de l'âge Millénaire, car cet âge est mis à part dans le but même de déterminer qui, parmi toute l'humanité, pourra obtenir la vie éternelle — à l'exception des engendrés de l'esprit du temps présent. À la fin de l'âge Millénaire, lorsque tous les êtres humains auront atteint la perfection de l'être, ils seront jugés par le Père pour savoir s'ils sont dignes ou non de la vie éternelle — tout comme Adam, qui jouissant de la perfection, fut mis à l'épreuve pour démontrer s'il était digne ou non d'avoir la vie éternelle.

Puisque les anciens dignes feront partie du monde sous les arrangements de la Nouvelle Alliance, il s'ensuit qu'ils ne connaîtront pas la décision du tribunal divin, de la justice divine,

concernant leur droit à la vie éternelle, avant l'achèvement de l'âge Millénaire, avant la conclusion du jugement à la fin de cet âge, qui leur apportera, comme à tous les autres fidèles, la grande récompense de la vie éternelle.

WT1912 p5073